

PRÉFET DE L'HÉRAULT Sous-Préfecture de Lodève

Préfecture de l'Hérault SOUS-PREFECTURE DE LODEVE POLE COLLECTIVITES et ANIMATION TERRITORIALE PP

VU

VU

Arrêté N° 2016-III- 067 portant
Déclaration d'utilité publique concernant
le projet d'élargissement et d'aménagement du Chemin des Plantades
et de la rue des Aires
sur la commune de Saint Saturnin de Lucian
Déclaration de cessibilité concernant les parcelles nécessaires
à la réalisation dudit projet

Le Préfet de l'Hérault Officier dans l'ordre national du Mérite, Officier de la Légion d'Honneur,

le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

le Code de l'Environnement;

VU	le Code de l'urbanisme ;		
VU	le Code Général des Collectivités Territoriales ;		
VU	la délibération du conseil municipal de Saint Saturnin de Lucian en date du 3 juillet 2014 sollicitant l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité pour le projet d'élargissement et d'aménagement du Chemin des Plantades et de la rue de l'Aire;		
VU	l'arrêté préfectoral N° 15-III-142b en date du 22 décembre 2015 définissant les modalités des enquêtes conjointes d'utilité publique et parcellaire concernant le projet d'élargissement et d'aménagement du Chemin des Plantades et de la rue de l'Aire sur la commune de Saint Saturnin de Lucian ;		
VU	le rapport et les conclusions favorables, avec réserves, du commissaire enquêteur reçus en Sous-préfecture de Lodève le 22 février 2016 ;		
VU .	la délibération en date du 19 mai 2016 du conseil municipal de la commune de Saint Saturnin de Lucian qui, sur avis motivé de l'organe délibérant, lève les réserves émises par le commissaire enquêteur ;		
VU	l'arrêté préfectoral N° 2016-I-528 du 20 mai 2016 portant délégation de signature à Madame Magali CAUMON, Sous-préfète de Lodève ;		
SUR	proposition de Madame la Sous-Préfète de Lodève ;		

ARRETE

ARTICLE 1:

Est déclaré d'utilité publique le projet d'élargissement et d'aménagement du Chemin des Plantades et de la rue de l'Aire sur la commune de Saint Saturnin de Lucian.

ARTICLE 2:

Sont déclarées cessibles sur le territoire de la commune de Saint Saturnin de Lucian, les parcelles mentionnées sur le plan et l'état parcellaire annexés au présent arrêté.

ARTICLE 3:

La présente déclaration de cessibilité est valable pendant une durée de six mois.

ARTICLE4:

La commune de Saint Saturnin de Lucian est autorisée à acquérir soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, les terrains dont l'acquisition est nécessaire à la réalisation de ce projet.

ARTICLE5:

Si l'expropriation est nécessaire, celle-ci devra être accomplie dans le délai de cinq ans à compter du présent arrêté.

ARTICLE 6: Publicité

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Hérault et devra être notifié **individuellement** à chaque propriétaire concerné.

En tant qu'il vaut déclaration d'utilité publique, il sera en outre affiché pendant un mois en Mairie de Saint Saturnin de Lucian. L'accomplissement de cette mesure de publicité incombe au maire et sera certifié par lui.

ARTICLE 7:

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente, dans un délai de deux mois qui commence à courir à compter du jour de son affichage en mairie concernant la déclaration d'utilité publique et de sa notification individuelle concernant la cessibilité.

ARTICLE 8:

Madame la Sous-Préfète de Lodève et Madame le Maire de la commune de Saint Saturnin de Lucian sont chargées, chacune en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Hérault.

Fait à Lodève, le 20 juin 2016

Pour le Préfet et Par délégation La Sous-Préfète de Lodève,

Magali. CAUMON.

2- ETAT PARCELLAIRE

REFERENCES	S	DES	IGNATION	DESIGNATION DES TRAVAUX:			COMPUTE:SAINT SATURNIN DE LUCIAN 34725	ATURNIN DE L	UCIAN 34725		
		Elar	gissemerrt	t du chemin des Pla	Elargissemerrt du chemin des Plantades et de la rue de l'Aire						
Indications	Indications cadastrales				Propriétaire		Emprise		Reliquat		
Adresse	Section et numéro cadastral	nature	Surfa ce en m²	Date d'acquisitio n	Etat civil	Date et lieu de naissance	Numéro cadastral	Surface en m²	Numéro cadastral	Surface en m²	
3 et 5 rue de l'aire	8 234	Bande de terrain	1080	23/04/2004	SC1 LES PLANTADES, société civile immobilière au capital social de 47_600,00 EURO, dont le numéro SIRET est : 45338919900010, ayant		B 234p (document d'arpentage pas encore enregistré 10.06.2016)	133	B 234p (document d'arpentage pas encore enregistré 10.06.2016)	828	Tu Pour
			×		pour gérant Madame Marie- Pierre CABANES, domiciliée ès qualité au siège social 12 avenue du Quai:34725 St Satumin de Lucian	Sans Objet				& Sough Pre let	etre annexe prete cirjoint

Communo: 34287	MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL	Cachet du rédacteur du document :
Saint-Satumin-de-Lucian	D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)	
Numéro d'ordre du document d'arpentage	CEPTIFICATION	1
Document vérifié et numéroté le	CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955) Lo présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :	
Par	A-D'opròs-los-Indications qu'ils ent-fourniss-au-bureau-;	Document dressé par
-	B—En-conformité d'un-piquetage :	Mma.AMPHQUX
Section : B1	lo 10/08/2016par M tro.AMPHOUXgéomètre à PIGNAN Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées	à P.IGNAN
Feuille(s) : 01 Qualité du plan : P4	au dos de la chemise 6463.	Signature :
Echelle d'origine : 1/1000 Echelle d'édition : 1/500	A .P.I.G.VAN	AAM P
Date de l'édillon : 30/03/2005	la folian rickopit pravola da mitra il jouri, danni la komuda Bina propóliticima pervent a noir affectula occerdana la pispolaga.	
Ousitá de la personna agréfa (plombira expert, inspecieur, plombira au incinicien ru Priloisat lea noma et qualida du algustaira s'il est dificaré du propriétaira (mundistaira, s	refid de cedante, eis) vocel repetantant qualifà de l'eutorità expreptanti.	
718	710	
110	712 735	
717 / 720		
/	736	ř
719		
	101	1 1
	714	
/	724	
72	22 / 24	
	723 4	•
	0	715
010	a33ca Plantades"	X 10
265 236	A	
<u> </u>	0	
	09a58ca "Les Plantades"	11/2
\./		
/ //3/	23本、//	
		To a com âtus grande
1/30/		Vu pour être an <mark>nexe</mark> à l'arrêté ci-j oint
	732	La Sous-Préfit de Lodè
× \	, ,	\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \
	726	
729		Magali CAUMON
70		
693		